

MOQ TR

Détergent moquette injection-extraction

Détergent moquette spécialement conçu pour le nettoyage en machine injection-extraction des moquettes, sièges, textiles de véhicules et bus ...

Contient des agents tensioactifs et des séquestrants qui donnent au produit un fort pouvoir nettoyant. Non moussant. S'utilise également en pré-imprégnation comme pré-détachant. Laisse une odeur agréable et durable.

Mode d'emploi

Passer l'aspirateur pour éliminer les poussières et autres corps étrangers, puis utiliser la machine à injection-extraction.

Diluer le produit de 1 à 2% avec de l'eau tiède.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide bleu

- pH : 8,9 - 9,9

- Densité : 1,03 - 1,05

Précautions

Éviter les projections oculaires.

Convient à tous les types de textiles mais il est conseillé de faire un test préliminaire de tenue de coloris. Dans le cas de moquette avec un dossier en bitume, il est préférable d'utiliser une méthode de nettoyage qui laisse moins d'humidité.

Pour les moquettes en laine avec dossier en jute, ne pas trop mouiller le support et utiliser de l'eau froide.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

04-05-2022

Ind. 6 ■

